



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

12 octobre 2020

## **www.axa-imarket.com**

Cet acteur n'est pas autorisé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à proposer certains services ou placements financiers en France.

### **Nom**

www.axa-imarket.com

### **Catégorie(s) liste noire**

Usurpation

### **Date de mise en ligne sur le site**

12/10/2020

## **Des contenus pour vous accompagner**



Placements atypiques : de quoi parle-t-on ?



Forex, options binaires : un marché à fuir



Investir dans les crypto-actifs (bitcoin, etc.)

*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*